

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 6 décembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 24 présents à la séance,

**PRESENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, M. Vincent DECOUX (à partir du point n°5), M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX (à partir du point n°3), M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD (à partir du point n°12), Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY (à partir du point n°6), M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE (à partir du point n°3), M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER (jusqu'au point n°10), M. Luai JAFF (jusqu'au point n°11), M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Emilie BOZIO-MADE donne procuration à Mme Pascale PARPEX (à partir du point n°3), M. Vincent DECOUX donne procuration à M. Franck-Eric MOREL (jusqu'au point n°4), Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Olivier HUBERT, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN (jusqu'au point n°11), Mme Nadia IDORANE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à M. Frédéric PUZIN (à partir du point n°11), M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ (à partir du point n°12)

**ETAIT EXCUSE :**

M. Philippe HAZARD

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Emilie BOZIO-MADE (jusqu'au point n°2), Mme Pascale PARPEX, (jusqu'au point n°2), Mme Chloé DUCHAUSSOY (jusqu'au point n°5), Mme Marlène DA SILVA, M. Thierno-B NDIAYE (jusqu'au point n°2), Mme Dominique BLANCHIET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

### ORDRE DU JOUR

1. Attribution d'une subvention communale exceptionnelle en faveur des habitants de Mayotte.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

### AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

3. Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Approbation des avenants aux conventions signées avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Rapporteur : Mme BOMPAIRE

4. Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Approbation des avenants aux conventions "périscolaires", "extrascolaires" et "accueil adolescent" signées avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Rapporteur : M. PARDOUX

5. Renouvellement de la labellisation de l'Esc@le en Structure Information Jeunesse.

Rapporteur : M. BEAUREPAIRE

### SUBVENTIONS, AFFAIRES FINANCIÈRES

6. Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de développement Département-Ville 2022-2024.

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

7. Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2024

Rapporteur : M. DECOUX

8. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses réelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

9. Versement d'acompte sur les subventions 2025 aux établissements publics locaux et à certaines associations

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

**10. Attribution d'une subvention complémentaire au SEL**

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

**11. Actualisation de différents tarifs pour l'année 2025**

Rapporteur : M. de LA RONCIÈRE

**AFFAIRES SOCIALES**

**12. Présentation du rapport social 2023**

Rapporteur : M. DECOUX

**AFFAIRES DOMANIALES**

**13. Acquisition par la Ville de deux parcelles de terrain situées 25 bis et 27 rue de la Garenne à Sèvres**

Rapporteur : M. VILLEMUR

**14. Régularisation cadastrale de diverses parcelles, transfert de propriété et classement dans le domaine public communal.**

Rapporteur : M. VILLEMUR

**COMMERCE**

**15. Service public d'exploitation des marchés forains d'approvisionnement Saint-Romain - Révision des droits de place et de la redevance versée par le concessionnaire.**

Rapporteur : M. LASSAGNE

**16. Avis relatif aux dérogations du repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2025**

Rapporteur : M. LASSAGNE

**ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES**

**17. Rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)**

Rapporteur : M. FORTIN

**18. Rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)**

Rapporteur : M. VILLEMUR

**19. Rapports des délégataires de service public à l'autorité délégante pour 2022 et 2023 et activité de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en 2024.**

Rapporteur : M. HUBERT

**20. Modification du tableau des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers.**

Rapporteur : Mme TEXIER

**21.** Personnel communal - Rémunération des agents recenseurs participant aux opérations de recensement de la population.

Rapporteur : M. SCIBERRAS

**22.** Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un agent municipal de la Ville de Sèvres auprès de l'Établissement public de coopération culturelle Sèvres Espace Loisirs.

Rapporteur : M. SCIBERRAS

**23.** Personnel communal - Refonte du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale.

Rapporteur : M. SCIBERRAS

**24.** Personnel communal - Intégration de l'indemnité des régisseurs au sein du Régime indemnitaire dit RIFSEEP.

Rapporteur : M. SCIBERRAS

**25.** Personnel communal – Mise en œuvre d'un bonus « attractivité » indemnitaire au bénéfice des agents de la Petite enfance.

Rapporteur : M. SCIBERRAS

**26.** Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : M. SCIBERRAS

**27.** Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Mme TEXIER

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 DÉCEMBRE 2024 à 18 h 00.**

L'appel nominal étant terminé, Monsieur le Maire propose de commencer le Conseil municipal.

Il évoque le cyclone dévastateur survenu à Mayotte le samedi précédent et à la suite duquel de nombreuses personnes sont portées disparues, bien que le nombre exact de décès ne soit pas encore connu. Cette catastrophe naturelle est d'une ampleur rare pour un département français. Une minute de silence est proposée en hommage aux victimes.

*Les membres du Conseil municipal observent une minute de silence.*

**1°) Attribution d'une subvention communale exceptionnelle en faveur des habitants de Mayotte**  
**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire présente une proposition de subvention exceptionnelle en faveur des habitants de Mayotte, soumise par les trois groupes du Conseil et sachant qu'elle n'a pas été examinée en Commission. La subvention de 5 000 € sera versée à la Croix-Rouge nationale, déjà présente sur place avec 130 salariés et 300 bénévoles. L'organisation a mis en place un centre logistique et un pont aérien entre la métropole et Mayotte.

**En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. La délibération N° 1 est adoptée à l'unanimité.**

Par ailleurs, Monsieur le Maire attire l'attention sur le 200<sup>e</sup> anniversaire du Musée national de Céramique. Une exposition intitulée « Merveilles » est en cours depuis le mois d'octobre jusqu'au 10 mars. Un catalogue présentant l'exposition et l'histoire du Musée, fondé par Monsieur BRONGNIART, est distribué aux membres du Conseil.

Il annonce une importante évolution concernant la Manufacture de Sèvres après 244 ans. Après avoir fusionné il y a quelques années avec le Musée de Limoges, il est prévu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'établissement Sèvres Cité de la Céramique, les Musées nationaux de Sèvres et Limoges fusionneront avec le Mobilier national. La présidence sera assurée par l'actuel président du Mobilier national, Monsieur Hervé LEMOINE. En décembre, la Manufacture a vécu son dernier Conseil d'administration et il ignore si une gouvernance des affaires courantes prendra un arrêté au 31 décembre pour fusionner les établissements.

Cette association marque une étape importante pour la Manufacture et son musée, les intégrant à un ensemble plus vaste comprenant plusieurs manufactures nationales dont certaines appartiennent au Mobilier national.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON suggère que le 200<sup>e</sup> anniversaire du Musée aurait pu être l'occasion d'intéresser une partie de la population sévrienne qui ne le fréquente pas habituellement. Il propose d'organiser des visites guidées pour permettre à un plus large public de découvrir l'exposition exceptionnelle avant sa fermeture fin mars.

Monsieur le Maire répond que des actions sont menées tout au long de l'année pour promouvoir la Manufacture auprès de la population. L'an dernier, un kit mobile a été offert à chaque école, permettant aux classes de s'initier à la céramique et à la porcelaine. Des opérations spéciales sont également organisées avec les centres de loisirs. Il cite notamment l'accueil de la Flamme et son relais aux Jeux Olympiques.

Il souhaite profiter de toute occasion offerte pour que les productions de la Manufacture soient connues et reconnues par les habitants de la Ville.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **2°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2024** **Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

En l'absence de remarques, questions ou demandes de correction, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité. Monsieur MORON ne prend pas part au vote.**

## **AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE**

### **3°) Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Approbation des avenants aux conventions signées avec la Caisse d'Allocations Familiales** **Rapporteur : Madame BOMPAIRE**

Madame BOMPAIRE rappelle que la Ville bénéficie d'une aide financière de la CAF au titre de la mise en œuvre de l'accueil du jeune enfant et contractualisée par une convention d'objectifs. Elle présente les avenants aux conventions avec la CAF visant à intégrer de nouvelles mesures pour renforcer l'attractivité des métiers de la Petite-Enfance et participer à leur évolution. La Ville de Sèvres s'engage dans un dispositif de bonus « Attractivité » pour améliorer la rémunération des employés des crèches. De nouvelles mesures sont mises en place, comme une deuxième journée pédagogique et des heures de préparation à l'accueil des enfants après les grandes vacances, nouveauté qui s'est révélée très efficace. Ces avenants contribueront à l'amélioration constante de la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail du personnel.

Monsieur le Maire s'enquiert des éventuelles questions, et en l'absence de remarque il soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 3 est adoptée à l'unanimité.**

### **4°) Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Approbation des avenants aux conventions « périscolaires », « extrascolaires » et « accueil adolescent » signées avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**Rapporteur : Monsieur PARDOUX**

Monsieur PARDOUX présente les avenants proposés par la CAF concernant les accueils de loisirs sans hébergement en périscolaire le matin, le midi et le soir ; en accueil de loisirs durant les vacances ; et pour les adolescents avec l'Esc@le.

Ces avenants permettront d'améliorer les subventions perçues par la Ville, particulièrement pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Les principales modifications incluent :

- Une revalorisation significative des subventions pour chaque enfant accueilli ;
- Le financement de développements d'activités via le bonus territoire CTG (Convention Territoriale Globale);
- La prise en compte du temps de repas de la pause méridienne dans la convention CAF ;
- L'intégration de la majoration « Plan mercredi » dans le bonus territoire ;

- La fusion de l'aide spécifique « Rythme éducatif » avec la prestation de services ALSH.

Ces changements permettront une simplification administrative et l'obtention de subventions supplémentaires sous certaines conditions. Le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer ces avenants pour que la Ville puisse bénéficier de ces nouvelles dispositions.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PARDOUX, Conseiller délégué aux accueils de loisirs et le personnel pour l'événement « La féerie des enfants » qui s'est tenu le samedi précédent. Cet événement, organisé par les six accueils de loisirs, s'est déroulé dans les écoles Gambetta A et B où 65 animateurs étaient présents pour accueillir plus de 1 000 visiteurs, enfants et parents confondus. Des dizaines d'ateliers ont été proposées. La préparation de cet événement, qui a débuté en avril et qui a demandé beaucoup de travail de la part du personnel, a été couronnée de succès.

Aucune question n'ayant été posée concernant les avenants présentés, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 4 est adoptée à l'unanimité.**

#### **5°) Renouvellement de la labellisation de l'Esc@le en structure Information Jeunesse Rapporteur : Monsieur BEAUREPAIRE**

Monsieur BEAUREPAIRE présente le renouvellement de la labellisation de l'Esc@le en structure Information Jeunesse. L'Esc@le, ouverte en 2001, est une structure dédiée aux 15-30 ans, et propose un accueil et une aide sur divers sujets tels que l'orientation, la formation, l'emploi, la société, la vie pratique, les loisirs et les aides au départ en vacances.

Le label Information Jeunesse, qui doit être renouvelé, permet à la structure de bénéficier de nombreux services, notamment du Centre d'information de la documentation de la jeunesse, de la Direction régionale de la jeunesse et des sports, et du service départemental de la jeunesse. Ce label offre des informations, de la documentation et des formations aux informateurs jeunesse pour accueillir les jeunes dans les meilleures conditions. Le label permet également à la Ville de promouvoir sa politique jeunesse et de faire le relais des institutions.

La labellisation, auparavant accordée pour trois ans, passera désormais à six ans par arrêté préfectoral. La délibération propose d'approuver la demande de renouvellement de cette labellisation.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ salue l'instance et demande des informations sur la fréquentation de l'Esc@le, notamment le nombre de personnes, le renouvellement des usagers et l'évolution de la fréquentation.

Monsieur BEAUREPAIRE distingue deux services au sein de l'Esc@le pour l'année 2024. Il cite le pôle Animation qui a accueilli plus de 300 inscrits avec une bonne participation aux activités, et la structure Information Jeunesse qui a enregistré plus de 5 000 passages en 2023, comprenant les accompagnements sur divers dossiers tels que les aides au permis et aux départs en vacances. Ce chiffre ne prenant pas en compte les personnes venant ponctuellement utiliser les équipements de l'Esc@le, il estime que la fréquentation est encore plus importante.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER rappelle qu'en Commission des finances, un dossier Bilan Perspectives sur les dernières années d'activité de l'Esc@le a été présenté. Ce dossier devait être étudié le 3 décembre par la Commission régionale. Une demande de communication de ce dossier est réitérée,

car il n'a apparemment pas été fourni aux membres de la Commission. Il lui semble intéressant de pouvoir étudier une documentation écrite sur les activités de l'Esc@le, les bilans et ses perspectives.

Monsieur le Maire pense que ce dossier Bilan Perspectives a été envoyé, mais s'engage à le transmettre dans les prochains jours si tel n'est pas le cas. Il précise qu'environ 1 000 jeunes passent chaque mois la porte de l'Esc@le pour diverses raisons.

Il procède au vote en l'absence de nouvelles questions.

**La délibération N° 5 est adoptée à l'unanimité. Monsieur PARDOUX ne prend pas part au vote.**

## **SUBVENTIONS, AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **6°) Approbation de l'avenant N° 1 au contrat de développement Département-Ville 2022-2024 Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire passe à la présentation d'un autre avenant concernant le contrat de développement Département-Ville pour des opérations sur 2022-2024, ainsi que des subventions de fonctionnement. La contribution du Département fait partie des opérations d'investissements visées pour la construction et l'aménagement d'un espace senior en centre-ville dont les travaux débuteront en mars 2025 pour une livraison en novembre ou décembre de la même année.

Il annonce que les opérations qui n'auront pas été achevées au 31 décembre 2024, soit la fin du contrat, doivent en sortir.

Ainsi, pour ne pas perdre les subventions allouées, il est proposé de reporter le financement départemental à 2 027 415 € sur l'opération de rénovation des écoles Gambetta A et B, soit un report de 160 000 € d'une opération d'investissement à une autre.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER exprime une prise de position critique concernant les contrats d'investissement avec le Département. Elle cite Karl Marx pour illustrer la répétition de l'histoire, d'abord comme tragédie, puis comme farce.

Les contrats d'investissement sont présentés au Conseil municipal sans présentation préalable des projets, avec toutefois des demandes d'approbation. Elle compare cette pratique à une liste au Père Noël, généralement suivie de retards et d'échecs dans la réalisation des projets promis.

Elle cite plusieurs exemples pour illustrer ces retards :

- La rénovation de la Galerie du Théâtre, initialement prévue en 2017-2018, puis reportée à 2019-2020 ;
- L'Espace musical du 111 rue des Bruyères, prévu dans le contrat de 2019, puis reporté à 2022, sans date d'inauguration connue.

Elle souligne également les dépassements de coûts de réalisation, notamment pour la rénovation de l'école Gambetta confiée à la SPL SOA, qui était initialement estimée à 3 784 830 € hors taxe et atteint finalement 4 742 000 € hors taxe, soit une augmentation de 25 % et un écart de 1 M€.

La proposition actuelle consiste à réaffecter 160 000 € initialement prévus pour la création d'un espace senior, dont les travaux n'ont pas commencé, vers l'opération de l'école Gambetta. Malgré

les questions posées en Commission, aucune explication n'a été fournie sur les causes du retard sur le projet de l'espace senior, présenté comme prioritaire en novembre 2022, décrit comme un lieu chaleureux dédié aux seniors, offrant diverses activités, et visant à créer du lien social et à lutter contre l'isolement. Cependant, les travaux n'ont pas encore commencé et l'ouverture est désormais prévue pour fin 2025.

Elle conclut en évoquant un problème récurrent dans la gestion des projets d'investissement, possiblement lié à un manque de personnel dans les services pour les suivre.

Monsieur le Maire répond aux critiques en soulignant les réalisations positives du contrat départemental. Sur un total d'investissements de 4 538 280 €, seuls 160 000 € n'ont pas été utilisés comme prévu initialement, soit environ 2,5 % du budget total. Il se réjouit de la réalisation à 97,5 % des projets inclus dans ce contrat triennal. Il met en avant les réalisations suivantes :

- La réhabilitation complète des écoles Gambetta A et B ;
- La construction en cours du 111 rue des Bruyères, avec une livraison prochaine ;
- La création de cours imperméabilisés et d'îlots de fraîcheur dans le groupe scolaire Cotton ;
- La rénovation de la salle de spectacle du SEL ;
- Le futur espace senior, dont l'ouverture est prévue prochainement.

Il annonce la présentation des chiffres dans le rapport social et salue le travail du service Senior dans son suivi gérontologique et sa prévention contre la dépendance. Il estime que le retard dans l'ouverture de l'espace senior ne doit pas déprécier les actions de ce service.

Il mentionne également l'ouverture d'une permanence pour les Petits Frères des Pauvres, ayant permis le recrutement de 20 à 30 bénévoles pour aider les personnes isolées. Il pense que les seniors sont reconnaissants des actions de la Ville à leur encontre et cite diverses actions récentes en leur faveur comme la distribution de chocolats aux personnes de plus de 80 ans, l'organisation d'une chorale et la Semaine Bleue en octobre, ayant attiré 600 à 700 participants.

En l'absence d'autres remarques, il soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 6 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : Monsieur DUPLEX, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Madame CANDELIER, Monsieur JAFF et Monsieur PUZIN. Monsieur PARDOUX ne prend pas part au vote.**

**7°) Budget communal – Approbation de la décision modificative N° 1 de l'exercice 2024**  
**Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur DECOUX présente la décision modificative budgétaire N° 1 qui comporte des ajustements classiques de fin d'année et incluant :

- Des notifications du fonds départemental de péréquation de taxes professionnelles pour 54 000 € ;
- Un ajustement à la baisse du FPIC pour 11 000 € ;
- Un ajustement à la baisse du FSRIF pour 67 000 € ;
- Une subvention complémentaire pour le SEL de 16 000 € ;
- Un ajustement de taxes d'aménagement pour 8 000 €.

L'élément exceptionnel de cette décision concerne une somme de 1 487 000 € en faveur de la société EG Retail, exploitant la station Essence BP évacuée pour le projet Cœur de Ville.

Il s'agit d'un reclassement comptable demandé par la DGFIP, passant d'un poste de fonctionnement (frais honoraires) à un poste d'investissement (terrain nu), la DGFIP considérant que cette indemnité faisait partie du coût d'acquisition du terrain. Cette modification est budgétairement neutre, s'effectuant via le solde de la section de fonctionnement.

Il invite les membres du Conseil à délibérer sur cette décision modificative.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Une explication de vote sur cette décision est donnée par Mme CANDELIER qui n'est pas convaincue par les explications de la DGFIP. Elle annonce un vote contre, en cohérence avec l'absence du vote budget primitif en début d'année, la décision modificative n'apportant, de plus, pas trop de changements.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 7 est adoptée à la majorité avec 5 votes contre : Monsieur DUPLEX, Madame DE LONGEVIALLE-MOULAÏ, Madame CANDELIER, Monsieur JAFF et Monsieur PUZIN ; 1 abstention : Monsieur MORON. Monsieur PARDOUX ne prend pas part au vote.**

**8°) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses réelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire présente une délibération annuelle permettant d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget, jusqu'au quart du budget voté l'année précédente. Il rappelle que la Ville de Sèvres adopte son budget fin mars, début avril.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 8 est adoptée à la majorité avec 3 votes contre : Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Madame CANDELIER et Monsieur PUZIN ; et 2 abstentions : Monsieur DUPLEX et Monsieur JAFF. Monsieur PARDOUX ne prend pas part au vote.**

**9°) Versement d'acompte sur les subventions 2025 aux établissements publics locaux et à certaines associations**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire présente une deuxième délibération concernant le versement d'un premier acompte égal au quart du montant de la subvention de l'année précédente pour le SEL, le CCAS et certaines associations. Cette mesure vise à préserver leur trésorerie en attendant le vote du budget à la fin de premier trimestre.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 9 est adoptée à l'unanimité. Monsieur PARDOUX ne prend pas part au vote.**

**10°) Attribution d'une subvention complémentaire au SEL**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'apporter une subvention complémentaire de 16 528 € au SEL, afin de compenser le prélèvement de la CFE 2023 par la DGFIP dont il était redevable et l'aider à compenser son budget.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER ne se souvient pas d'une précédente délibération de cet ordre pour le SEL et demande des précisions sur le caractère exceptionnel de cette subvention complémentaire concernant le paiement de la CFE, s'interrogeant sur son éventuelle récurrence future selon l'éligibilité ou non du SEL au CFE. Elle souhaite savoir si ce prélèvement doit dorénavant être intégré à son budget.

Monsieur le Maire explique que la CFE est appelée par les impôts au SEL depuis 2021. Des négociations infructueuses avec les services fiscaux ont conduit à ce prélèvement pour les années 2021, 2022 et 2023. Pour l'année suivante, le SEL devra de nouveau payer la CFE, couvrant les années 2024 et 2025. Le SEL est désormais éligible à la CFE de façon permanente.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 10 est adoptée à l'unanimité.**

**11°) Actualisation de différents tarifs pour l'année 2025**

**Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE**

Monsieur le Maire poursuit sur l'actualisation des tarifs présentés dans la délibération avec une augmentation linéaire arrondie de 1,2 %, légèrement inférieure à l'inflation de 1,3 %.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ demande une comparaison des tarifs avec les autres villes sur ces prestations.

Monsieur le Maire présente une comparaison des tarifs pour les concessions de quinze ans en pleine terre (terrains et caves) dans différentes villes :

- Sèvres : 215 € ;
- Vaucresson : 630 € ;
- Versailles : 770 € ;
- Ville-d'Avray : 800 € ;
- Viroflay : 500 € ;
- Meudon : 300 € ;
- Clamart Intercommunalités (Boulogne-Billancourt, Châtillon, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Vanves) : 384 € ;
- Chaville : 620 € ;
- Boulogne-Billancourt : 533 € pour dix ans.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX

Monsieur DUPLEX estime qu'il faut pousser dans le détail en soulignant la complexité des politiques tarifaires, notant des différences significatives entre les durées et types de concessions. Par exemple, à Sèvres, une concession est de 215 € pour quinze ans et 746 € pour trente ans, tandis qu'un columbarium pour quinze ans est à 856 €, mais seulement à 210 € pour une prolongation de quinze ans. Cette complexité rend difficile une comparaison directe entre les villes. Il propose une étude plus approfondie, notamment pour comprendre les raisons de l'écart entre le ticket d'entrée en pleine terre ou celui en cendres.

Monsieur le Maire convient de la complexité du sujet. Après avoir donné les chiffres pour quinze ans, il cite ceux pour trente ans dans les villes suivantes :

- Sèvres : 746 € ;
- Vanves : 870 € ;
- Vaucresson : 1 600 € ;
- Versailles : 1 609 € ;
- Ville-d'Avray : 1 750 € ;
- Viroflay : 1 000 € ;
- Meudon : 1 000 € ;
- Issy-les-Moulineaux : 821 € ;
- Clamart Intercommunalités (Boulogne, Châtillon, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Vanves) : 1 066 € ;
- Boulogne-Billancourt : 1 710 €.

Il insiste sur le fait que le montant de Sèvres est inférieur à toutes les autres communes indiquées.

En l'absence d'autres remarques, il soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 11 est adoptée à l'unanimité.**

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **12°) Présentation du rapport social 2023**

**Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur DECOUX rappelle que le rapport, bien que facultatif, est présenté chaque année et s'articule autour de deux parties : l'aide légale et l'aide facultative.

Concernant l'aide légale, il constate une hausse de l'aide à la constitution de dossiers, notamment pour les personnes handicapées et âgées.

Le service est important pour les personnes handicapées et il cite le « Petit bus de Sèvres » qui enregistre une hausse de 8 % du nombre de trajets et de 11 % du nombre de dossiers. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle important de conseil et d'orientation dans ce domaine complexe.

Pour les ménages en difficulté, les secours financiers augmentent de 8 % en euro. Des cofinancements sont souvent mis en place, avec une orientation vers le Relais sévrien qu'il remercie pour le travail effectué auprès de ces publics. Les situations d'endettement et de retard de loyer sont fréquentes et des secours ponctuels sont régulièrement apportés.

L'accompagnement social des familles, par la conseillère en économie sociale et familiale, connaît une légère baisse du nombre de dossiers. Bien qu'elles ne soient pas très représentatives de l'accompagnement des familles, les domiciliations représentent une part importante de l'activité en permettant aux personnes qui n'ont pas d'adresse de recevoir leur courrier, notamment pour les formalités administratives.

Le programme Eau Solidaire poursuit son action et 33 ménages ont pu en bénéficier.

La Maison de la Colline, mise en place et gérée par la commune, mais relevant de l'État, voit son activité augmenter. L'hébergement d'urgence a accueilli 96 personnes en 2023 contre 60 en 2022. L'hébergement d'insertion, travail de long terme de la structure pour aider les personnes à trouver un

logement permanent, est également saturé avec une capacité de 7 lits. L'accueil de jour a enregistré 5 355 passages. Il remercie également le travail quotidien des personnels, en nombre restreint pour une activité forte.

Concernant les actions en faveur de la famille, trois Médailles de la Famille ont été décernées en 2023, sachant que peu de personnes sollicitent cette distinction.

La prise en charge des enfants scolarisés hors de Sèvres est en diminution depuis quelques années.

Les crèches municipales ont pris en charge 99 enfants en situation particulière, dont 74 issus de familles vivant sous le seuil de pauvreté. 75 % des familles obtiennent une proposition d'accueil dans l'année suivant l'inscription ou la naissance de l'enfant.

En matière de logement social, la Ville atteint un taux de 27,27 %, dépassant le taux SRU de 25 %. La mobilité poursuit son cours dans la limite des logements libérés.

Il invite les membres du Conseil à se référer aux indications sur le Fonds de solidarité Logement fournies dans la délibération.

Monsieur le Maire remercie les participants au repas de Noël Solidaire qui s'est tenu le samedi précédent dans le self de Gambetta. Cet événement, qui a repris après une pause due au Covid, a mobilisé le CCAS, les élus et toutes les associations de solidarité de la Ville. Il a été marqué par une forte présence d'enfants. L'association des Commerces de la Ville a contribué à hauteur d'un don de 500 € et l'association des commerçants du marché a fourni des dons en nature.

Monsieur DECOUX adresse également ses remerciements au Conseil communal des jeunes pour sa présence accrue cette année.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame PARPEX.

Madame PARPEX présente un focus sur l'aspect senior du rapport social. Concernant les personnes âgées, deux types d'aides sont distingués : l'aide légale (obligatoire) et l'aide facultative (axée sur la prévention et les activités collectives).

En 2023, l'Espace senior a instruit 85 dossiers en faveur des personnes âgées. Pour l'aide facultative, le nombre de repas portés est resté stable par rapport à 2022. Le plan Canicule 2023 a concerné 71 ménages, dont 38 femmes seules, 13 hommes seuls et 10 couples.

Pour le titre Améthyste, 566 cartes de Sévriens ont été délivrées en 2023 contre 552 en 2022.

L'allocation Chauffage a bénéficié à 54 personnes seules et 13 couples, contre 44 personnes et 9 couples en 2022.

La mission de coordination gérontologique est assurée par Madame Lydia YAMANI.

Dans le domaine de la prévention, la Semaine Bleue qui a eu lieu du 2 au 6 octobre, a vu une nette augmentation de participants, à savoir 629 contre 375 en 2022. Les ateliers de prévention ont accueilli 268 participants ; les activités de loisirs culturels, 264 participations ; et les fêtes, 509 participants contre 288 en 2022. Elle annonce que 62 personnes ont participé aux voyages.

Pour les personnes handicapées, le « Petit bus de Sèvres » a effectué 2 564 trajets en 2023, contre 2 372 en 2022, au profit des personnes âgées et en situation de handicap.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON soulève plusieurs questions concernant l'efficacité de tous les comptages présentés par rapport à la population Sévrienne. Il note que les chiffres présentés ne permettent pas de distinguer le nombre de participants uniques aux différentes activités, plusieurs personnes pouvant participer à plusieurs activités. Il cite l'exemple de la Semaine Bleue qui recense 629 participations, mais le nombre de participants uniques n'est pas précisé. Sa remarque s'applique également aux ateliers de prévention.

Comme il l'a déjà fait plusieurs fois en Conseil, il évoque le programme ICOPE MONITOR, lancé par l'OMS en 2020 pour prévenir l'aggravation du déclin des fonctions chez les personnes âgées pendant la pandémie de Covid-19. Il remarque que rien n'est mentionné à ce sujet dans les ateliers de prévention, malgré son potentiel d'utilisation via une application mobile qui permet aux seniors et à leurs aidants de voir l'évolution de leur dépendance.

Concernant le portage des repas, 108 bénéficiaires sont recensés. En comparaison, un document du CCAS indique que la population de plus de 75 ans à Sèvres en 2021 était de 1 591 personnes. Avec un taux de dépendance national de 33 % pour cette tranche d'âge, on pourrait s'attendre à environ 500 personnes dépendantes à Sèvres tandis que les chiffres présentés indiquent 108 bénéficiaires du portage des repas. Au vu de ces éléments, il s'interroge sur l'efficacité de la Ville face à la population Sévrienne.

Il termine en suggérant d'étendre la tarification différenciée en fonction des revenus à d'autres activités, au-delà des voyages et du portage de repas. Il constate un passage de la tranche 1 (plafond à 953 €) qui compte 80 % de subventions sur le prix des repas pour les personnes seules, à la tranche 2 dont le plafond est aux environs de 1380 € avec une subvention qui passe à 55 %. Il trouve que la subvention décroît trop rapidement avec une marche trop importante entre les niveaux 1 et 2, et propose de l'analyser plus avant.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUPLEX.

Monsieur DUPLEX exprime son inquiétude quant à la lecture du bilan social, estimant qu'il faudrait se concentrer sur ce qui n'est pas fait plutôt que de se féliciter des actions menées. Il met en lumière plusieurs points préoccupants en commençant par l'aide du CCAS qui s'élève à 12 566,42 € pour 33 ménages, soit une moyenne de 273,18 euros par ménage aidé. Il rappelle que le taux de personnes sous le seuil de pauvreté à Sèvres est passé de 8 % à 9 %, ce qui représenterait environ 1 300 Sévriens.

Il note que le taux de chômage a progressé de 1,5 % en dix ans, atteignant 7,7 % de la population, soit environ 1 100 personnes dont 40 % des personnes sont sans diplôme ou avec un bas niveau de diplôme.

Il constate une baisse d'un tiers des naissances domiciliées en dix ans, montrant peut-être que la vie à Sèvres n'est pas de bonne qualité et coûte cher. Il souligne à ce propos l'absence d'un pôle de santé.

Il remet en question l'adéquation du montant de 12 566,42 € d'aide par rapport aux besoins réels de la population. Il insiste sur le fait que la solidarité ne devrait pas se limiter aux urgences et à la Maison de la Colline, mais devrait être plus étendue. Il estime que si la solidarité n'est pas un droit, elle devrait l'être.

Il critique ensuite le soutien apporté par certains membres de l'assemblée à la députée Prisca THEVENOT et à la réforme des retraites, pénalisante pour les travailleurs, allongeant la durée de cotisation et réduisant les pensions. Les politiques actuelles sont décrites comme favorisant les plus riches, augmentant les inégalités sociales par des réductions d'impôts. Les conditions d'indemnisation du chômage sont devenues plus strictes, avec une réduction des montants d'allocations. Par ailleurs,

des restrictions budgétaires sont imposées aux hôpitaux publics, dégradant la qualité des soins. Il estime ainsi que la Ville mène peu d'actions réelles et aggrave la situation.

Il fait un zoom sur le taux de logements sociaux à Sèvres qui est de 27,27 % et qu'il juge insuffisant, sachant que seulement 20 % du parc locatif concerne des familles, et que 16 % sont sur le contingent de la Ville. Pour lui, cela dénote un manque de moyens.

Le nombre d'aides au logement attribuées est jugé très faible par Monsieur DUPLEX avec trois Accompagnements Sociaux Liés au Logement (ASLL), la conseillère en économie sociale et solidaire n'ayant pas été remplacée durant son congé maternité. Il compte six Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), pour un montant total de 6 472 €, dont 3 700 € du Département. Il ne comprend pas ce faible niveau d'aides au logement.

Les demandes de logement ne cessent d'augmenter, avec 60 % des demandes émanant de Sévriens ou de personnes demandant Sèvres en première intention. Certaines demandes sont en attente depuis plus de dix ans et font l'objet de 1000 appels au CCAS.

Il critique également la baisse des aides au logement depuis 2020, qu'il attribue aux élections régionales et au soutien de Monsieur le Maire à la candidate Valérie PÉCRESE. Il rappelle que la Région Île-de-France a voté la suspension des subventions au logement, soit 74 M€, alors que le nombre de créations de logements est au plus bas depuis seize ans. Il y ajoute la baisse des subventions de réhabilitation, en contradiction avec les engagements politiques.

Enfin, il évoque le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui, selon lui, montre une réticence des mairies à augmenter le seuil de taux de HLM dans les départements les plus riches de France où la présence de HLM nuirait à leur image. Il fait un parallèle avec le gouvernement actuel qui soutient la diminution des APL.

Il conclut en critiquant la cohérence entre les politiques locales et nationales en matière de logement social.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DUPLEX et le remercie de ne pas avoir mentionné les élections départementales, sénatoriales et présidentielles.

Monsieur DUPLEX promet d'en parler lors de sa prochaine intervention.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ pense que les chiffres présentés dans le rapport, bien qu'intéressants, sont fournis sans analyse approfondie et ne semblent pas déboucher sur une politique claire ou des axes prioritaires.

L'analyse des données démographiques révèle des changements significatifs dans la structure de la population de Sèvres depuis 2010. La Ville a perdu 360 habitants en dix ans, malgré une légère amélioration depuis 2015. Elle constate un vieillissement de la population et une diminution des tranches d'âge les plus jeunes :

- Moins 499 pour les moins de 14 ans ;
- Moins 350 pour les 15-25 ans ;
- Moins 580 pour les 30-44 ans.
- Moins 29 pour les 45-59 ans.

A l'inverse, les tranches d'âge plus âgées sont en augmentation :

- Plus 577 pour les 60-74 ans ;
- Plus 440 pour les plus de 75 ans.

La proportion des plus de 60 ans est passée de 18,9 % en 2010 à 3,6 % actuellement, et la part des moins de 25 ans est passée de 37,9 % à 34,7 %. Au regard de la structure socioprofessionnelle, elle trouve que la Ville « s'embourgeoise », avec une diminution des ouvriers et des professions intermédiaires, et une augmentation des catégories socioprofessionnelles supérieures.

Au niveau de la composition des ménages, on observe une augmentation des ménages d'une personne et une baisse du nombre de familles. Cette tendance est corrélée à une diminution du nombre de grands logements dans la Ville. Elle convient que la baisse de la natalité est nationale depuis plusieurs années avec une augmentation de l'espérance de vie, mais il lui semble que cette tendance est accentuée à Sèvres.

Elle voit plusieurs options face à ce constat : s'adapter ou réagir pour attirer les jeunes et les familles. Or la Ville semble privilégier l'adaptation aux besoins des seniors. Cependant, l'emplacement de l'espace senior pose problème, étant difficilement accessible, surtout si le projet de suppression de la passerelle se concrétise. La relocalisation de la pharmacie illustre ce besoin d'accessibilité.

Elle admet que la Ville remplit ses obligations dans certains domaines, avec un personnel dévoué au quotidien pour apporter aide et conseils.

Elle a bien noté le coût et la disponibilité de la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS, notamment pendant son congé maternité durant lequel des mesures ont été suspendues, ce qu'elle trouve regrettable. Elle sait que le travail sur les logements passerelles est bénéfique et s'enquiert de la possibilité d'augmenter le parc de ces logements pour les futurs programmes.

Elle demande une explication sur la baisse de 20 logements attribués entre 2022 et 2023. L'analyse des attributions de logements par typologie révèle que les très petites et très grandes surfaces sont les moins satisfaites, ce qui corrobore la difficulté pour les familles de se loger à Sèvres.

Elle apporte une correction en précisant que la résidence rue Diderot appartient à Adoma et non à CDC Habitat.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN exprime sa satisfaction quant à la poursuite du rapport social, tout en soulignant certaines difficultés de lecture et de consolidation des données. La Maison de la Famille, une association remplissant des missions de service public importantes, mériterait d'être intégrée dans une analyse consolidée avec le CCAS et d'autres associations, comme celles gérant les logements passerelles.

Il critique le caractère non obligatoire du rapport social. Cette décision gouvernementale de simplification administrative, datant de 2012 ou 2015, est jugée regrettable, car ce rapport fournit des informations cruciales pour comprendre la Ville. Il salue les efforts du CCAS, de la Maison de la Famille et des associations qui traitent de sujets difficiles.

Il estime que le rapport social fournit un ensemble de données sans lien, contrairement à son objectif premier qui est l'analyse des besoins sociaux pour concevoir un plan d'action sociale. Il propose de mener une réflexion à ce sujet en constatant ponctuellement l'introduction d'une nouvelle disposition pour répondre à un besoin, sans analyse des éléments démographiques et financiers. Il fait un parallèle entre le revenu moyen par habitant de 10 000 € et des difficultés sociales persistantes.

Il ne voit pas vraiment les conclusions pratiques du travail de compilation mené qui, si elles témoignent de l'activité des différentes structures, n'indiquent pas suffisamment de lignes directrices

en matière sociale de la Ville qui doit dépasser la vision d'une aide ponctuelle pour s'inscrire dans une logique de développement social durable pour toute la population.

Le CCAS est au cœur de multiples enjeux économiques, sociaux et sociétaux. Parmi ces enjeux figurent le vieillissement de la population, la baisse des taux de natalité et de fécondité, les nouvelles formes de précarité, l'évolution des modes de vie, les nouvelles mobilités géographiques et les mutations économiques. Il n'a pas l'impression que les nouveaux besoins émergents soient traités par les dispositifs mis en place.

Des interrogations sont soulevées concernant le maintien des habitants sur le territoire et la gestion du déclin démographique à Sèvres. La question de la monoparentalité, qui concerne 22 % des ménages, est jugée insuffisamment traitée malgré son importance croissante.

Concernant le logement, il souligne la difficulté persistante d'accès, contrairement aux affirmations de la municipalité. Il note une diminution significative des attributions de logements par la Ville, malgré des besoins importants. Dans le parc social, de nombreuses demandes de changement sont motivées par des logements jugés trop petits.

La Maison de la Colline, présentée comme un centre d'hébergement pour personnes sans domicile fixe, est en réalité réservée aux hommes. Il suggère la mise en place d'un dispositif spécifique pour les femmes sans abri et dont le nombre est en augmentation.

Il rappelle les 22 % de familles monoparentales dont les spécificités n'apparaissent clairement que dans les statistiques INSEE et qui nécessitent un travail particulier pour cette population principalement composée de femmes seules avec des enfants. Il salue les initiatives concernant les violences intrafamiliales, mais il les juge insuffisantes face aux violences sociales et à la précarité financière que subissent de nombreuses femmes.

Le contrat local de santé mentale, bien qu'apprécié, semble se limiter à des questionnaires sans actions concrètes. Si le travail de diagnostic est utile, le passage à l'action ne lui semble pas être une priorité. Il se demande ce que fait la commune pour faciliter l'installation de professionnels de santé mentale sur le territoire. Il n'a pas l'impression que le rapport soit réellement défini pour construire une stratégie d'action avec des partenaires.

Concernant le handicap, peu d'informations sont fournies sur l'accessibilité de la voirie, des bâtiments publics et des transports en commun.

Enfin, il suggère une réflexion sur l'unité et l'égalité de traitement, notamment en ce qui concerne les tarifs des prestations municipales, présentés par de multiples grilles. Il propose l'instauration d'un tarif unique basé sur le quotient familial pour la majorité des prestations offertes aux Sévriens.

Monsieur le Maire rappelle le règlement intérieur concernant la durée des interventions et donne la parole à l'adjoint aux Solidarités pour répondre.

Monsieur DECOUX exprime sa surprise face à l'ampleur des interventions et décide de ne pas répondre à tous les points soulevés pour des raisons de temps. Il se dit choqué par les critiques sur les imperfections du rapport, rappelant qu'il n'est pas obligatoire et saluant le travail des agents qui l'ont réalisé. Il considère que le rapport, comptant 238 pages, est remarquable malgré ses potentielles imperfections, compilant des statistiques officielles, des chiffres du CCAS et de la Ville, ainsi que des rapports d'associations.

Concernant la Maison de la Colline et le besoin d'un dispositif pour les femmes sans abri, il reconnaît la pertinence de la remarque. Cependant, il estime que ce n'est pas nécessairement le rôle de la commune de Sèvres de s'engager davantage sur ce sujet, considérant que la Ville est déjà plus

impliquée que de nombreuses autres communes d'Ile-de-France. Il pense que ce débat devrait avoir lieu dans d'autres instances que le Conseil municipal de Sèvres. Il reconnaît néanmoins l'augmentation du nombre de femmes à la rue, parfois accompagnées de jeunes enfants, qualifiant cela d'énorme problème. Il indique que ce constat est partagé par les associations sur le terrain.

Il poursuit sur les remarques de Monsieur MORON concernant l'efficacité des services et convient que le rapport ne contient pas toutes les synthèses voulues, tout en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un exercice sur l'analyse des besoins sociaux qui est plutôt effectué par GPSO.

Concernant les seniors et les tarifs, il indique que ces sujets ont déjà été abordés au CCAS et ne devraient pas être rediscutés au Conseil municipal. Néanmoins, il reconnaît que certains aspects tarifaires pourraient être améliorés, tout en soulignant que la première tranche bénéficie de 80 % d'aides municipales.

En réponse aux critiques sur le manque d'action sociale, il rappelle l'existence de limites réglementaires sur les aides du CCAS, destinées à être ponctuelles et complémentaires aux aides d'État et départementales, en plus de certaines aides d'urgence apportées par des associations comme le Relais Sévrien.

Il pointe des contradictions entre les interventions de Monsieur PUZIN qui reproche les difficultés sociales qui perdurent et Monsieur DUPLEX qui émet le reproche de ne pas en faire suffisamment. Il réfute l'affirmation selon laquelle la vie serait moins agréable à Sèvres, citant les retours positifs des habitants et les classements favorables de la Ville.

Il affirme qu'un tour d'horizon a été effectué sur les services apportés aux Sévriens et estime qu'il relève aussi du rôle des élus d'orienter la population vers les différents services. Il mentionne la mise en place d'une permanence du service de solidarité territoriale du Département le mercredi.

Concernant les remarques sur le non-remplacement de certaines absences, il souligne les difficultés de recrutement dans le domaine social, ceci expliquant certains dysfonctionnements temporaires.

En conclusion, il réaffirme la volonté de la municipalité d'être présente sur le terrain et proche des personnes en difficulté. Le traitement rapide des dossiers d'aide et la collaboration avec les associations sont mis en avant comme preuves de ce travail de proximité. Si les services sont attentifs à l'évolution de la structure de la population, il a pu constater que cette dernière est cyclique et ne nécessite peut-être pas une grande révolution dans les dispositifs proposés et mis en place.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BOMPAIRE.

Madame BOMPAIRE remercie le CCAS et le service Logement de la Ville de Sèvres pour leur travail quotidien avec la DRIHL et les bailleurs sociaux. Cette collaboration permet de labelliser des demandeurs et de leur donner accès à d'autres contingents que celui de la Ville, répondant ainsi à un maximum de demandes sévriennes.

Elle aborde l'absence de la conseillère en économie sociale et familiale, en rappelant la collaboration étroite avec les bailleurs sociaux pour prévenir les expulsions. Dès qu'un impayé de loyer est signalé, les personnes concernées sont reçues par des travailleurs sociaux, ce qui permet de limiter les situations critiques lors de la Commission d'expulsion annuelle début janvier en sous-préfecture.

Un nouveau règlement intérieur pour les logements passerelles a été mis en place. Pour les situations complexes, un système de priorité a été instauré, permettant de traiter plus rapidement les dossiers des familles en grande difficulté, sur la base de rapports sociaux issus du Département, de la conseillère en économie ou d'une association.

Malgré le manque de logements sociaux, elle assure que des efforts constants sont faits pour améliorer la situation. Le service Logement est remercié pour son travail difficile, mais efficace.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame PARPEX.

Madame PARPEX répond à Monsieur MORON concernant l'application ICOPE pour surveiller la dépendance des personnes âgées. Elle lui suggère de contacter l'Espace senior pour présenter le dossier. Elle émet des réserves quant à l'utilisation d'une telle application par les personnes âgées, qui peuvent éprouver des difficultés avec les téléphones modernes.

Concernant le portage des repas, elle mentionne que six tarifs sont actuellement en place. La proposition d'étudier les différences tarifaires entre la première et la deuxième tranche sera examinée.

Elle présente des statistiques sur la participation aux activités en indiquant sur 264 participants aux sorties, 31 sont nouveaux, et 9 nouveaux sur 62 participants aux séjours. Au total, 40 nouvelles personnes sur 326 se sont inscrites aux sorties et séjours en 2023.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame TEXIER.

Mme TEXIER évoque une mesure sociale non mentionnée dans le rapport social, à savoir la réforme des tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires. Cette réforme, basée sur un taux progressif, permet à tous les enfants d'accéder quotidiennement à la cantine à des tarifs abordables, quelle que soit la situation financière de leur famille. La composition de la société sévrienne, notamment le nombre de familles monoparentales, a été prise en compte dans cette grille tarifaire. Un ajustement du nombre de parts a été effectué pour les femmes monoparentales afin qu'elles ne soient pas désavantagées par rapport aux couples, entraînant une baisse de leurs tarifs.

Monsieur le Maire souligne l'engagement de la Ville en matière de solidarité via le CCAS et toutes les associations de ce domaine. Le débat du jour, sur un rapport social de 238 pages qui n'est pas obligatoire, témoigne de cet engagement. Il cite deux exemples concrets :

- La Maison de la Colline, accueillant des personnes sans domicile fixe dans un objectif de réinsertion, représente un investissement annuel de la commune de 400 000 € ;
- La Maison de la Famille bénéficie d'un financement de 169 000 € par an notamment pour accompagner les femmes victimes de violence et soutenir les jeunes en détresse.

Ces dépenses, non obligatoires, manifestent l'engagement résolu de la Ville envers les personnes dans le besoin. Concernant les logements sociaux, la Ville respecte la loi qui impose 25 % de logements sociaux. Il juge le vivre-ensemble à Sèvres positif, notamment au vu du peu d'incidents lors des émeutes urbaines un an et demi auparavant.

Il annonce la Nuit de la Solidarité pour le jeudi 23 janvier et les participants sont invités à s'inscrire sur le site de la Ville pour participer à cette action visant à repérer les personnes en situation de rue et échappant au suivi social des services.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

## **AFFAIRES DOMANIALES**

**13°) Acquisition par la Ville de deux parcelles de terrain situées 25 bis et 27 rue de la Garenne à Sèvres**

**Rapporteur : Monsieur VILLEMUR**

Monsieur VILLEMUR présente les deux terrains cités et aménagés en parking depuis longtemps, appartenant à deux propriétaires différents. Pour régulariser cette situation singulière, la Ville propose d'acquérir ces parcelles pour un montant total de 20 000 €, soit 10 000 € par parcelle.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN demande si les parcelles sont situées sur l'ensemble Gallardon.

Monsieur le Maire rappelle la création par la Ville d'un cheminement piéton après la rue Ernest-Renan, face à la rue des Hauts Tillets. Les deux places de stationnement en question sont depuis longtemps utilisées comme stationnement public, bien qu'elles appartiennent à des particuliers. La régularisation de cette situation est jugée nécessaire.

En l'absence d'autres remarques, il soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 13 est adoptée à l'unanimité.**

#### **14°) Régularisation cadastrale de diverses parcelles, transfert de propriété et classement dans le domaine public communal**

**Rapporteur : Monsieur VILLEMUR**

Monsieur VILLEMUR rappelle au Conseil que la SEMI, en charge du réaménagement de la Ville depuis 1957, a été cédée à l'I3F en 2017. Un rapport d'expert-géomètre a mis en évidence des délaissés de différentes cessions de la SEMI faisant partie du domaine public, ou entretenus par la Ville ou GPSO. Il avait été convenu que l'I3F céderait ces parcelles pour un franc symbolique. C'est ce qu'il est demandé aux élus d'approuver ce jour.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN évoque une problématique concernant la parcelle 665, située en bas de Gallardon, place Gabriel Péri. De nombreux résidents s'inquiètent de l'imbrication entre parcelles privées et cheminement public. Il a récemment été saisi concernant la sortie du parking public et il constate des inquiétudes partagées. La présidente du Conseil syndical est également préoccupée par ce sujet où de nombreux Sévriens de cette résidence en font un réel problème. Il n'a pas les connaissances nécessaires concernant la législation en vigueur, mais il insiste sur le besoin d'explications et de réponses de la part de Monsieur VILLEMUR et du Maire pour les résidents concernés.

Monsieur le Maire suggère que le Président du Conseil syndical demande un rendez-vous pour obtenir des réponses à ses questions. Il reconnaît la complexité de la situation, avec une intrication de propriétaires dans différents espaces, non seulement place Gabriel Péri, mais aussi à la Cristallerie et ailleurs. Pour simplifier la situation, un transfert de propriétés à l'euro symbolique est proposé.

En l'absence d'autres questions, il soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 14 est adoptée à l'unanimité.**

#### **COMMERCE**

#### **15°) Service public d'exploitation des marchés forains d'approvisionnement Saint-Romain – Révision des droits de place et de la redevance versée par le concessionnaire**

**Rapporteur : Monsieur LASSAGNE**

Monsieur LASSAGNE rappelle que dans une délibération en mai 2022, le Conseil municipal a confié la gestion du marché Saint-Romain à la société EGS par une délégation de service public. Le concessionnaire est chargé du placement des commerces en échange de droits de place versés par les commerçants. Ces droits n'ont pas été révisés depuis 2016, alors qu'une révision annuelle était prévue.

L'inflation sur cette période aurait justifié une augmentation de près de 20 %. Cependant, après concertation avec les commerçants et la société EGS, une augmentation de seulement 4 % des tarifs est proposée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En l'absence de remarque, il soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 15 est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention : Monsieur DUPLEX.**

**16°) Avis relatif aux dérogations du repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2025**

**Rapporteur : Monsieur LASSAGNE**

Avant d'aborder le point, Monsieur le Maire remercie le Conseiller délégué aux Commerces et les commerçants de la Ville pour leur mobilisation lors du marché Saint-Romain le samedi et du marché de Noël le dimanche précédent. Une trentaine de commerçants étaient présents sur le parvis du collège, avec un vrai succès et des lots à gagner.

Des remerciements sont également adressés à la nouvelle manager de commerce arrivée en juin à la mairie.

Monsieur LASSAGNE mentionne qu'une photo du marché sur le parvis est disponible et que les commerçants étaient très satisfaits de cette journée.

Monsieur le Maire indique qu'un vélo électrique a été gagné par une petite fille de 5 ans et que ses parents semblaient également ravis.

Monsieur LASSAGNE précise que la gagnante était présente lors du tirage au sort, permettant une remise en main propre du lot.

Il poursuit sur la délibération présentée en expliquant que la loi Macron du 6 août 2015 permet d'étendre le nombre de dimanches d'ouverture des commerces à un maximum de douze par an, contre cinq auparavant. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre de l'année précédente, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés, et avis du Conseil municipal.

Les dates proposées pour 2025 sont :

- 12, 19 et 26 janvier (soldes d'hiver) ;
- 25 mai (avant la fête des Mères) ;
- 8 juin (avant la fête des Pères) ;
- 29 juin et 6 juillet (soldes d'été) ;
- 31 août (rentrée) ;
- 7, 14, 21 et 28 décembre (fêtes de fin d'année).

Le Conseil est invité à délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ exprime ses réserves concernant le travail dominical. Elle évoque diverses professions déjà concernées par le travail le dimanche (cinémas, hôpitaux, forces publiques, transports, parcs de loisirs) et souligne les difficultés que cela engendre pour la vie familiale, notamment pour l'aide aux devoirs et les loisirs en famille le week-end. Elle

s'interroge sur les mesures prises par la Ville pour aider les parents travaillant le dimanche, en particulier face à la réduction des transports. Bien que reconnaissant que peu de commerces à Sèvres sont concernés, elle exprime sa préoccupation pour les Sévriens contraints de travailler le dimanche, pour des raisons de service ou pour être payés plus cher. En conséquence, comme les années précédentes, elle annonce qu'elle ne votera pas cette délibération.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 16 est adoptée à la majorité avec 4 votes contre : Monsieur DUPLEX, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Madame CANDELIER et Monsieur PUZIN.**

## **ADMINISTRATION COMMUNALE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **17°) Rapport annuel d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF)**

**Rapporteur : Monsieur FORTIN**

Monsieur FORTIN présente un rapport sur la situation énergétique à Sèvres, quasiment identique à celui de l'année précédente. La consommation d'énergie des particuliers Sévriens a diminué de 20 % sur les deux dernières années, illustrant les efforts de sobriété par tous. Un réseau de chaleur a été décidé sur les quatre communes. Le nombre de bornes de recharge électrique a augmenté jusqu'à 16, toutes gérées et financées par le SIGEIF. Sur l'ensemble du territoire du SIGEIF en Ile-de-France, on compte 1 100 bornes, marquant une forte progression par rapport aux années précédentes.

Concernant l'achat de gaz dans les meilleures conditions possibles via le groupement d'achats du SIGEIF, le prix actuel est d'environ 50 € le mégawatt, soit le double de la période précédant les augmentations, après être passé par des pointes très importantes jusqu'à quatre fois supérieur.

Enfin, la taxe électricité reversée à Sèvres a représenté 500 000 € en 2023.

Monsieur le Maire remercie pour ces informations éclairantes et demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN.

Monsieur PUZIN salue les efforts de sobriété, tout en soulignant qu'ils ont été imposés par l'explosion des coûts énergétiques. Il exprime des inquiétudes quant à l'impact de ces augmentations sur les familles précaires en termes de chauffage et de confort de logement. Il comprend l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité, mais les envolées depuis 2021 sont considérables et aujourd'hui, les coûts restent très élevés, particulièrement pour ceux qui n'ont pas les moyens de négocier avec les fournisseurs comme peut le faire une collectivité.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

### **18°) Rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)**

**Rapporteur : Monsieur VILLEMUR**

Monsieur VILLEMUR confirme que le rapport du SIFUREP a été distribué. Il rappelle que la Ville a adhéré à ce syndicat en 2022. Le SIFUREP rend des services au service administratif de la Ville chargé des inhumations et permet aux Sévriens de bénéficier de tarifs négociés avec les pompes funèbres générales.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport.**

**19°) Rapports des délégataires de service public à l'autorité délégante pour 2022 et 2023, et activité de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en 2024**

**Rapporteur : Monsieur HUBERT**

Monsieur HUBERT rappelle que ces deux rapports ont été présentés en détail le 14 novembre à la CCSPL. Le premier rapport concerne EGS, le délégataire chargé de l'exploitation du marché Saint-Romain, couvrant l'activité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le second rapport porte sur la société Parc Auto Dépannage, responsable de la fourrière sur la commune de Sèvres, pour l'activité 2023.

En l'absence de question, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**Le Conseil municipal prend acte de la délibération N°19.**

**20°) Modification du tableau des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers**

**Rapporteur : Madame TEXIER**

Madame TEXIER explique la répartition des indemnités de fonction au sein du Conseil municipal et réparties au sein d'un montant global, les taux étant différents selon les fonctions. Elle annonce que la troisième adjointe, Madame Pascale FLAMANT, a demandé une révision de son indemnité suite à la réduction de certaines de ses délégations.

Un nouveau tableau des indemnités est proposé, créant une ligne spécifique pour le troisième adjoint au maire avec délégation, avec un taux correspondant à celui du conseiller municipal délégué, membre de la municipalité.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORON.

Monsieur MORON exprime sa surprise face à ce qu'il perçoit comme une majoration des indemnités de 15 % pour la majorité municipale, dans un contexte de difficultés financières du pays.

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'une incompréhension. Il précise qu'il n'y a pas de majoration de 15 %, celle-ci s'appliquant de droit en tant que chef-lieu de canton. Il souligne qu'il n'y a qu'une seule minoration, toutes les autres indemnités restant inchangées. Il salue la troisième adjointe qui a décidé de diminuer sa propre indemnité.

Monsieur MORON juge honnête et décent de la part de Madame FLAMANT d'avoir choisi de ne pas augmenter son indemnité. Toutefois, il trouve surprenant qu'une adjointe au maire, dont la seule délégation est conseillère du quartier Croix-Bosset Monesse, conserve ce statut malgré l'absence d'actions innovantes ou d'attention particulière pour ce quartier qu'il connaît bien. En comparaison, il cite le cas de Monsieur LASSAGNE, qui effectue un travail important avec les commerces, mais n'a que le rang de simple conseiller municipal.

Monsieur le Maire pense que Monsieur MORON est encore jeune dans sa fonction. Il se souvient avoir connu un premier adjoint sans aucune délégation pendant trois mandats.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N°20 est adoptée à la majorité avec 1 vote contre : Monsieur MORON. Monsieur DUPLEX, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Madame CANDELIER (pouvoir à Monsieur PUZIN), Monsieur JAFF (pouvoir à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ) et Monsieur PUZIN ne prennent pas part au vote.**

**21°) Personnel communal – Rémunération des agents recenseurs participant aux opérations de recensement de la population**

**Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS**

Monsieur SCIBERRAS annonce que pour le recensement annuel de la population, piloté par l'INSEE, la commune recrute cinq agents recenseurs. Une révision à la hausse de leur rémunération est proposée. La part fixe reste à 765 €, tandis que la part variable, inchangée depuis 2011, passerait de 265 € à 641 €.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N°21 est adoptée à l'unanimité.**

**22°) Personnel communal – Convention de mise à disposition d'un agent municipal de la Ville de Sèvres auprès de l'Établissement public de coopération culturelle Sèvres Espace Loisirs**

**Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS**

Monsieur SCIBERRAS explique que le SEL a demandé la mise à disposition d'un agent municipal pour renforcer son service de comptabilité. Cette mise à disposition sera refacturée et prise en charge par le SEL.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N°22 est adoptée à l'unanimité.**

**23°) Personnel communal – Refonte du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale**

**Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS**

Monsieur SCIBERRAS présente la refonte du régime indemnitaire de la police municipale, alignée sur les nouvelles dispositions nationales après discussion entre l'État et les organisations syndicales représentatives. La délibération détaille les montants, les pourcentages par rapport à la rémunération et les critères d'appréciation à la manière de servir pour le versement de cette nouvelle indemnité.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 23 est adoptée à l'unanimité.**

**24°) Personnel communal – Intégration de l'indemnité des régisseurs au Régime indemnitaire du RIFSEEP**

**Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS**

Monsieur SCIBERRAS explique que cette délibération concerne une dizaine d'agents chargés d'effectuer des encaissements et des dépenses pouvant aussi être en espèces. Il s'agit d'un alignement technique et réglementaire à un régime indemnitaire Régisseur, sans changement sur les montants des indemnités versées qu'il a toutefois fallu renommer en vertu de la réglementation spécifique à cette fonction.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 24 est adoptée à l'unanimité.**

**25°) Personnel communal – Mise en œuvre d'un bonus « Attractivité » indemnitaire au bénéfice des agents de la Petite Enfance**

**Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS**

Monsieur SCIBERRAS présente la proposition d'un bonus « attractivité » pour les 79 agents de la Petite Enfance face aux difficultés de pourvoir ces postes au sein de la collectivité et les rendre plus attractifs, la rémunération étant un levier classique.

La CNAF et les CAF locales subventionneraient deux tiers de cette majoration mensuelle, jusqu'à 100 € nets par mois et par agent. Devant cet engagement de la CNAF et des CAF, la municipalité a été saisie par les organisations syndicales pour connaître la suite de cette proposition. Ainsi, le coût total serait de 112 000 €, dont 40 000 € à la charge de la commune. Malgré le contexte budgétaire tendu pour 2025, il est proposé de créer cette indemnité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N°25 est adoptée à l'unanimité.**

**26°) Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois**

**Rapporteur : Monsieur SCIBERRAS**

Monsieur SCIBERRAS présente une délibération concernant des promotions et avancements de grade. Il propose la création de trois postes, dont la localisation dans l'organisation de la Ville est précisée. En contrepartie, trois emplois seront supprimés. De plus, pour permettre un recrutement, il est proposé la création d'un poste et la suppression d'un poste vacant.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

**La délibération N° 26, est adoptée à l'unanimité.**

**27°) Compte rendu de la délégation au Maire**

**Rapporteur : Madame TEXIER**

**En l'absence de question, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation au Maire.**

\*\*\*  
\*

Monsieur le Maire cède la parole, en l'absence de Monsieur JAFF, à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ pour sa question orale.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ en donne lecture : *« Monsieur le Maire, chers collègues. Je souhaite attirer votre attention sur la situation problématique liée à l'escalier situé à l'aile droite de la gare Pont-de-Sèvres actuellement très fréquenté par les piétons se dirigeant vers le Tram, notamment aux heures de pointe. Depuis que l'escalier gauche a été privatisé au profit du restaurant Micheline, l'escalier droit est saturé, mal entretenu et souffre d'un manque d'éclairage le soir, posant un réel problème de sécurité et de confort pour les usagers. Quelles mesures peuvent être envisagées pour améliorer la circulation des piétons et garantir leur sécurité ? Une négociation est-elle envisageable avec le restaurateur, afin de permettre aux piétons d'accéder de nouveau à l'escalier gauche ? Enfin, pouvez-vous intervenir en urgence pour remettre en état l'éclairage de l'escalier droit, afin d'assurer un passage sécurisé le soir ? Je vous remercie par avance pour vos réponses et actions concrètes sur ce sujet important pour les nombreux usagers de la gare ».*

Monsieur MOREL apporte des précisions sur la situation des escaliers près du restaurant Micheline, inauguré récemment. L'escalier côté Sèvres, utilisé par le restaurant, est bien entretenu et ne pose pas de problème. Concernant l'escalier descendant au T2, la situation est connue depuis longtemps et les Bistrot Pas Parisiens ont été saisis du problème. Après appel d'offres, un devis pour des travaux de rénovation et de remise en état de l'électricité a été validé. Ces travaux seront réalisés courant janvier.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PUZIN pour sa question orale.

Monsieur PUZIN en donne lecture :

Monsieur PUZIN s'interroge sur le projet de construction d'un bâtiment pour abriter les réserves du Musée national de la Céramique. Des inquiétudes sont exprimées concernant la localisation potentielle du terrain en zone A du PPRI départemental. Des précisions sont demandées sur l'avancement du projet et ses conséquences environnementales, notamment en termes d'artificialisation du terrain et d'abattage d'arbres.

Monsieur VILLEMUR précise que la Ville n'a pas été officiellement saisie d'un projet de construction sur le site de la Cité de la Céramique et constate que Monsieur PUZIN est mieux informé que les services de la mairie.

L'OPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) a récemment déposé une déclaration préalable de travaux pour un diagnostic archéologique, par l'Institut national de recherche archéologique préventive, sur une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>. Cette demande est en cours d'instruction par les services municipaux et la Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France. Ce premier examen permettra de vérifier les servitudes concernées par cette partie du terrain, et si ces fouilles sont soumises à une déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme et non à une autorisation au titre des Monuments historiques.

Il rappelle que l'OPIC, travaillant essentiellement pour le compte du ministère de la Culture, est un établissement public de maîtrise d'ouvrage publique, spécialisé dans la construction ou la réhabilitation d'équipements culturels, ainsi que dans la restauration et la valorisation des monuments historiques.

Ces recherches archéologiques précèdent le dépôt d'un projet d'autorisation de travaux sur monuments historiques pour la construction d'un nouveau bâtiment de réserve pour la Cité de la Céramique de Sèvres, classée monument historique et intégrée au Domaine national de Saint-Cloud. Elle se situe en limite de l'espace naturel d'intérêt du parc de Saint-Cloud. La future demande d'autorisation de travaux devrait relever des services de l'État plutôt que de la mairie.

Monsieur le Maire mentionne trois questions relatives à Mayotte et posées par Madame CANDELIER, Monsieur MORON et Madame TEXIER. Le sujet ayant abordé en début de séance, il propose de passer à la question suivante.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ pour sa question orale.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ en donne lecture :

*« Monsieur le Maire, chers et chères collègues. Lors de la Fête des Lumières, j'ai été interpellée à propos de l'escalier Gigot. Ne le connaissant pas, je me suis rendue sur place. Je suis passée devant l'escalier Glatigny qui donne une image de ce que devait être le centre-ville il y a un siècle. Je suis arrivée devant un escalier sans nom visible, je vois deux jeunes filles et je leur demande s'il s'agit de l'escalier Gigot. Elles me répondent : « Je ne sais pas. Ici, on l'appelle l'escalier Pipi ». Je l'ai emprunté et j'ai trouvé un escalier dégradé, mal entretenu et peu attrayant. Cet escalier est*

*utilisé par trois personnes en cinq minutes le dimanche midi. Je suis allée sur le site de la Ville et dans une vidéo, il est mentionné que l'escalier a été refait en 2019. Étonnant, quand on voit les photos. Peut-être dans la partie supérieure. Il est vrai que cet escalier à deux parties : une première presque insalubre et une autre plus charmante. Comme le disent les jeunes filles : « Ensuite, il est bien quand il va vers de belles maisons ». Les riverains ont l'impression que leur quartier est délaissé et que si des escaliers ont été refaits, on en a privilégié certains et le leur passe en dernier. Qu'en est-il de cet escalier dans un état vraiment déplorable qui mérite, hélas, son surnom ? ».*

Elle invite le Conseil à visiter la page du site de la Ville à propos de Monsieur GIGOT, footballeur mort sur le champ de bataille durant la guerre 1914-1918.

Monsieur MOREL apporte des précisions sur l'Escalier Gigot et son histoire. Raymond Gigot, dont l'escalier porte le nom, était un footballeur de l'équipe de France ayant participé aux Jeux olympiques de 1908 à Londres. Une course Gigot existe depuis 1926. L'escalier a été nommé en l'honneur de Raymond Gigot en 1936. Ce dernier est mort au champ d'honneur en 1915 durant la Première Guerre mondiale.

Concernant l'état actuel de l'Escalier Gigot, il confirme qu'il est composé de deux parties : une partie publique et une partie privative. La rénovation complète de la partie publique est prévue pour 2026. Des efforts seront entrepris pour convaincre les propriétaires de la partie privative de rénover leur section simultanément, afin d'assurer une rénovation harmonieuse de l'ensemble de l'escalier et d'en faire un lieu de promenade agréable pour tous les usagers.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil en souhaitant à ses membres de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Il rappelle que les vœux au personnel sont prévus pour le vendredi 10 janvier.

\*\*\*

\*

*La séance est levée le 19 décembre 2024 à 20 heures 25.*

*Procès-verbal, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 13 février 2025.*



Olivier HUBERT  
Le secrétaire de séance



Grégoire de LA RONCIÈRE  
Maire de Sèvres  
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest  
Conseiller Départemental des Hauts-de-Seine